



MAIRIE

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 074-217402155-20260504-DM2026\_05\_012-AR

S<sup>2</sup>LOW

## DÉCISION DU MAIRE

DM2026-05-012

MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

**N° 2026.05.004.S.00**

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux pouvoirs propres et délégués du Maire ;
- **VU** la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **VU** l'article R.2122-8 du Code de la commande publique autorisant la passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les besoins dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de réaliser un audit juridique de début de mandat afin d'éclairer les orientations de gestion municipale ;
- **CONSIDÉRANT** que le montant estimatif du besoin est inférieur à 40 000 € HT ;
- **VU** la proposition technique et financière remise par le cabinet SCP BCF AVOCATS ;
- **CONSIDÉRANT** que cette offre présente les garanties techniques, professionnelles et financières adaptées aux besoins de la commune ;

**Le Maire décide :**

**Article 1 :**

Le marché de services d'audit juridique de début de mandat est attribué au cabinet **SCP BCF AVOCATS** selon les modalités suivantes :

- Une part forfaitaire fixée à **15 000,00 € HT** ;
- Une part variable exécutée sur la base d'un prix unitaire de **250,00 € HT par heure** d'intervention.

**Article 2 :**

- Le Maire rendra compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Praz-sur-Arly, le **04 MAI 2026**

Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

René DE MONTE

